

[Text]

on pourrait bien raisonner du côté agricole de la même façon qu'on peut raisonner du côté des consommateurs des denrées agricoles. Si on peut obtenir, par exemple, du beurre de la Nouvelle-Zélande ou du Luxembourg à 26c. la livre, le consommateur est justifié de le demander. De leur côté, les producteurs seraient justifiés de demander des chemises du Japon à \$2, des chaussures des Indes à \$3 au lieu de les payer \$15 et \$20 chez nous. C'est un couteau à deux tranchants. Je pense bien que, tout en étant bien intentionnés, nous devrions éliminer cette partie de l'article 22 justement à cause des raisons que je viens de mentionner. C'est le raisonnement que j'avais à donner et l'explication que je voulais fournir ici au Comité en m'exprimant ainsi. Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert. I recognize Mr. Horner.

Mr. Horner: Thank you, Mr. Chairman. I would like to explain briefly and quickly the full intent of this amendment. I will try not to repeat what I said this morning. I think the addition of the word "organized" in my amendment adds greater clarity to my meaning. This is the object of the clause. The purpose of this bill is to rationalize and stabilize prices to the producer.

After the words "due regard" in line 26, it says due regard to promote the greatest opportunity for the largest number of producers.

It must bear in mind that while it stabilizes, and while it rationalizes the agricultural industry, it also must have regard to creating more and more opportunity for the largest number of producers. Secondly, it says that in creating that opportunity, it must also create an environment which will allow producers to acquire a standard of living comparable to organized segments of our society.

We have seen here recently the Prices and Incomes Commission which studied the question of union, and quite within their rights they suggested that a 6 per cent increase is quite all right every year, and that anything over 6 per cent is frowned upon. If this amendment is taken in its full context and to the letter the last part of the amendment means the greatest number of producers to acquire a standard of living comparable with other organized segments of society. The whole purpose of this bill is to organize agricultural production of a given commodity.

Is it going to organize production of that commodity in comparison with some other commodity. In comparison with what? I say, comparable to other organized segments of our society. If unions can ask for a 6 per cent wage increase and have the government nod approval to that—if they ask for 6 per cent or 8 per cent, the government frowns. Farmers generally across Canada would be very satisfied with a standard of living that increased 6 per cent every year on a steady basis.

The whole purpose of this bill is to stabilize income. We have been shown on graphs that the income of farmers goes up and down. It looks like a razor back of an alligator or a dinosaur or something like that, the price spread and the price fluctuation. The purpose of this bill should be to level out and increase, comparable with other organized segments of our society; meaning, as the hon. member for Temiskaming mentioned here, unions; meaning other organized segments: doctors, lawyers, as

[Interpretation]

sumer of agricultural products' side. For instance, if it is possible to get butter from New Zealand or from Luxembourg at 26 cents a pound, the consumer has a right to ask for it. On the other hand, the producers have a right to ask for \$2 shirts from Japan, \$3 shoes from India, instead of paying \$15 or \$20 for these same things in Canada. It is a two-edged knife. So, I think that, being well-meaning, we should eliminate this part of clause 22 for the very reasons I have just mentioned. It is all I wanted to say and to explain to the members of the committee. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Lambert. La parole est à M. Horner.

M. Horner: Merci, monsieur le président. Je voudrais expliquer brièvement et rapidement la portée de mon amendement. Je vais essayer de ne pas répéter ce que j'ai déjà dit ce matin. Il me semble que l'addition du mot «organisé» dans mon amendement y apporte plus de clarté. Il s'agit de l'objet même de cet article. Le but de ce bill est de rationaliser et de stabiliser les prix au niveau du producteur.

Après les mots «compte tenu», à la ligne 25, on pourrait lire: Dans le but d'accorder les meilleures chances au plus grand nombre possible de producteurs.

Il faut bien se souvenir que tout en stabilisant et en rationalisant les industries agricoles, on se doit également de créer de plus en plus d'occasions pour un nombre de plus en plus grand de producteurs. Ensuite, tout en créant des occasions, il faut également veiller à ce que l'environnement permette aux producteurs d'acquiescer un niveau de vie comparable à celui des autres secteurs organisés de notre société.

Nous avons entendu récemment les représentants de la Commission des prix et des revenus qui ont étudié la question des syndicats; ils ont dit qu'une augmentation de 6 p. 100 était tout à fait normale, pour chaque année, mais que tout ce qui dépasserait 6 p. 100 serait vu d'un mauvais oeil. Si mon amendement est accepté dans sa totalité et à la lettre, sa dernière partie signifiera que le plus grand nombre possible de producteurs pourra acquiescer un niveau de vie comparable à celui des autres secteurs organisés de notre société. Le but d'ensemble de ce bill est d'organiser la production agricole d'un produit donné.

Il s'agit d'organiser la production de cette denrée en question par rapport à diverses autres denrées. Par rapport à quoi? Je réponds, par rapport aux autres secteurs organisés de notre société. Si les syndicats peuvent réclamer une augmentation de 6 p. 100 dans les salaires et s'ils peuvent obtenir l'accord du gouvernement à ce sujet, il n'en est pas moins vrai qu'une augmentation de 7 ou 8 p. 100 ne serait pas accordée. Les cultivateurs de l'ensemble du Canada seraient tous très heureux d'avoir un niveau de vie qui augmenterait de 6 p. 100 chaque année, de l'année régulière.

Le but global de ce bill est de stabiliser les revenus. On nous a montré, par des graphiques, que le revenu des agriculteurs ne cessait de monter et de redescendre. Ces graphiques ressemblaient à la crête qui surmonte le dos